



Procès-Verbal

Commission Régionale Futsal

Réunion du lundi 26 août 2019

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Yves BEGON,

COUPE DE FRANCE FUTSAL 2019-2020

Il est rappelé aux districts d'informer les clubs futsal qu'ils ont la possibilité de s'inscrire en Coupe Nationale Futsal avant la date limite impérative du **10 septembre 2019**.

Le premier tour régional est fixé au 29 septembre 2019.

CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS 2019-2020

Rappel :

* en Futsal R1 : une poule unique à 12 équipes (1^{ère} journée : 15 septembre 2019).

* en Futsal R2 : deux poules de 10 équipes (1^{ère} journée : 22 septembre 2019).

Obligations :

Application dès la saison 2019-2020 des obligations votées à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018 à Lyon :

1 – Statut de l'arbitrage :

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage

2 – Statut des éducateurs et entraîneurs du Football :

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs du football.

3 – Référents sécurité Futsal :

Disposer au sein du club d'au moins de **2 référents sécurité Futsal licenciés** ayant suivi la formation de référents sécurité avant le 15 juillet de la saison.

Par la voie du site internet de la Ligue, la Commission Régionale des Compétitions Futsal informe avant le 30 septembre, les clubs qui ne sont pas en règle avec l'obligation de disposer de deux référents sécurité futsal, des sanctions financières et/ou sportives (voir ci-dessous) qui seront applicables en cas de non-régularisation de la situation au 31 janvier suivant.

La ligue disposera ensuite jusqu'au 15 juin pour publier la liste définitive des clubs en infraction et les sanctions applicables, notamment les amendes et le nombre de joueurs mutés en moins pour la saison suivante.

Sanctions financières, par référent sécurité manquant :

- Première saison d'infraction : 50 Euros en Futsal R1 et Futsal R2.
- Deuxième saison d'infraction : amendes doublées,
- Troisième saison d'infraction : amendes triplées

- Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Sanctions sportives (valables durant toute la saison), pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juillet :

- Club en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, d'une unité.

- Club en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, de deux unités.

- Club en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée, est diminué pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

Attention : ces sanctions sont cumulables avec celles prévues par le Statut de l'Arbitrage et la liste préventive des clubs en infraction sera publiée au 30 septembre.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Par ailleurs, l'un au moins de ces deux référents sécurité **devra être présent** au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées.

Sanction financière, par match disputé en situation irrégulière :

50 euros pour le Futsal R1 et le Futsal R2

Sanctions sportives :

Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un **retrait d'1 point par match** disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportive, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité.

Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur(s) référent(s) sécurité.

4 – Equipe réserve :

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat

A défaut de satisfaire à cette obligation, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison.

5 – Gymnase :

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

CALENDRIER SPORTIF 2019-2020

Le calendrier sportif de la saison 2019-2020 est publié sur le site internet de la Ligue.
Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

F.M.I. (Feuille de Match Informatisée)

Une nouvelle version 3.8.0 de la F.M.I. est désormais disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais **obligatoire**.

Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site internet de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et de procéder aux vérifications indispensables.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

FUTSAL R1 :

*** CALUIRE FUTSAL CLUB –**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 15h00 (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

*** FUTSAL CLUB MORNANT –**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 18h00 au gymnase de la Tannerie à Mornant (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

*** VENISSIEUX F.C. –**

Tous les matchs à domicile le samedi à 19h45 au gymnase Ostermeyer (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

FUTSAL R2 – Poule A :

*** F.C. CLERMONT METROPOLE**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 18h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

*** M.D.A. (2)**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 16h00 au gymnase Jeanne Trouillet à Anse (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

*** P.L.C.Q. FUTSAL**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 16h00 au gymnase de la Halle des Sports Benoit Frachon à Unieux (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

*** F.C. VAULX EN VELIN**

Tous les matchs à domicile le dimanche à 18h00 au gymnase Jesse Owens à Vaulx en Velin (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

FUTSAL R2 – Poule B :

*** FUTSAL LAC ANNECY CLUB**

Tous les matchs à domicile le samedi à 18h00 au Gymnase Someiller à Annecy (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

* FUTSAL BOURGET UNITED

Tous les matchs à domicile le samedi à 20h00 au gymnase Marlioz à Aix les Bains (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

* E.S. NORD DROME

Tous les matchs à domicile le samedi à 18h00 au gymnase « Espace Pierre Mendès France » à Albon (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

* Futsal SAONE MONT D'OR (2)

Tous les matchs à domicile le samedi à 15h30 à la Salle du Lycée Rosa Parks à Neuville sur Saône (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

* ESPOIR FUTSAL 38

Tous les matchs à domicile le dimanche à 16h00 au gymnase de Saint Alban de Roche (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

REUNION DES CLUBS FUTSAL

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs Futsal disputant un championnat régional Seniors (R1 et R2) à participer à une réunion d'informations.

Celle-ci se déroulera le **lundi 16 septembre 2019** à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

FORMATION REFERENTS SECURITE FUTSAL

Afin de permettre aux clubs de se conformer au plus vite à l'obligation de disposer au sein de leur club au minimum de deux référents sécurité Futsal licenciés, une session de formation référents sécurité se déroulera le **samedi 21 septembre 2019** à LYON (Tola-Vologe) à partir de 9h00.

Il est rappelé aux clubs qu'ils ont toujours la possibilité de présenter des candidats auprès de la Ligue (compétition@laurafoot.fff.fr), date-limite : 10 septembre 2019.

Yves BEGON,

Eric BERTIN,

Président des Compétitions

Président Futsal Régional